



Objets encombrants et bois ménager. Un ramassage est organisé 4 fois par année par la commune, **les mercredis matins suivants, dès 7h00 : 5 mars 2025 – 4 juin 2025 – 3 septembre 2025 et 3 décembre 2025.**

Ces mêmes mercredis matins, les personnes handicapées ou à mobilité réduite peuvent s'adresser à la commune, au 032/466 29 10 (touche No. 1), pour le ramassage de leurs vieux **papiers et journaux.**

Fraudeurs avec les déchets

Les fraudeurs sont responsables des augmentations de taxes sur les déchets. En effet, le dépôt de déchets sauvages dans les forêts et à la déchèterie engendre des frais de nettoyage et de manutention qui se répercutent dans les taxes communales. De même que les déchets mal répartis dans les bennes de la déchèterie engendrent, eux-aussi, des frais de manutention supplémentaires. Sensibles à la propreté de notre village, nous remercions chacun de sa coopération et sa vigilance.

Pour rappel, sont considérés comme déchets encombrants incinérables, tous les produits que l'on ne peut pas introduire dans un sac-poubelle SIDP de 110 litres. Les bidons de lessive sont repris par les points de vente (Migros, Coop, ...)

Les citoyens de Courtedoux peuvent déposer les déchets suivants à la déchèterie :

Aluminium et boîtes de conserve

Capsules Nespresso (uniquement aluminium)

Carton propre

Déchets inertes en petites quantités (max. l'équivalent d'un sac poubelle 35l)

Cendres

Papier (journaux, magazines, illustrés et le papier de bureau)

Huiles minérales et végétales

Textiles

Verre

Ferraille